

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois et le 27 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge DEUILHE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Thierry ANDRAU, Thierry BERTRAND, Denis BUVAT, Céline BRUNIERA, Nicole DEDEBAT, Serge DEUILHE, Monique D'OLIVEIRA, Caroline FERRER, Carole GAUDEZ, Patricia GOUPIL, Arlette GRANGE, Jean-Luc JOUSSE, Gilbert LABORDE, Philippe LANDES, Corinne LAYE, Catherine LOUIT, Denis PERY, Fabrice PLANCHON, Laurent POMERY, Nicolas REY-BETHBEDER, Laurence ROUSSEL, Simon SANCHEZ, Annabelle SARRAT, Jean-François SUTRA, Pascal VALIERE.

Procurations : Monsieur Patrice LARRIEU à Monsieur Fabrice PLANCHON, Monsieur Christophe SOLOMIAC à Monsieur Philippe LANDES, Madame Annie LE PAPE à Monsieur Laurent POMERY, Monsieur Jean-Pierre MICHAS à Monsieur Nicolas REY BETHBEDER.

Nombre de membres	Résultat du vote
Afférent au Conseil Municipal : 29	Pour : 20
En exercice : 29	Contre : 3
Qui ont pris part à la délibération : 25+4	Abstentions : 6

(Messieurs et Madame Annie LE PAPE par procuration, Laurent POMERY et Thierry BERTRAND ont voté contre cette délibération.

Messieurs et Mesdames Nicole DEDEBAT, Nicolas REY BETHBEDER, Pascal VALIERE, Annabelle SARRAT, Thierry ANDRAU et Jean-Pierre MICHAS par procuration se sont abstenus.)

Date de la convocation : mardi 21 mars 2023

Date d'affichage : mardi 21 mars 2023

Délibération n°23 x 34

Budget ville - Etape budgétaire : Budget Primitif - Exercice : 2023.

Où l'exposé fait au Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1611-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13 ;

Vu la délibération n°23 x 01 du 16 janvier 2023 confirmant la tenue du DOB (Débat d'Orientation Budgétaire) ;

Vu la délibération n° 23 x 19 du 13 février 2023 adoptant le budget primitif de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ABROGE la délibération n°23 x 19 du 13 février 2023 à la demande de la Préfecture de la Haute-Garonne ; en effet, ce budget intégrant les restes à réaliser devait également contenir les résultats. Une nouvelle délibération avec une nouvelle maquette du budget sont donc présentées afin de tenir compte de ces observations

ADOpte le budget primitif de la commune de Saint-Lys pour l'exercice 2023 avec les modifications attendues, arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES				
<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>BP 2023 (présentation février 2023)</i>	<i>BP 2023 (complété)</i>	BP 2023 DEFINITIF
O11	Charges à caractère général	2 857 844,00	0,00	2 857 844,00
O12	Charges de personnel, frais assimilés	4 116 000,00	0,00	4 116 000,00
O14	Atténuation de produits	797 000,00	0,00	797 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 150 900,00	0,00	1 150 900,00
66	Charges financières	176 900,00	40 000,00	216 900,00
67	Charges exceptionnelles	23 400,00	0,00	23 400,00
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	2 000,00	10 000,00	12 000,00
O22	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
O23	Virement à la section d'investissement	26 756,00	2 999 298,94	3 026 054,94
O42	Opérations d'ordre entre sections	220 100,00	0,00	220 100,00
O43	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
OO2	Report déficit N-1	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES		9 370 900,00	3 049 298,94	12 420 198,94

RECETTES				
<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>BP 2023 (présentation février 2023)</i>	<i>BP 2023 (complété)</i>	BP 2023 DEFINITIF
O13	Atténuation de charges	132 000,00	0,00	132 000,00
70	Produits des services, domaines, ventes diverses	208 800,00	0,00	208 800,00
73	Impôts et taxes	5 512 900,00	0,00	5 512 900,00
74	Dotations et participations	3 200 100,00	0,00	3 200 100,00
75	Autres produits de gestion courante	239 900,00	0,00	239 900,00
76	Produits financiers	100,00	0,00	100,00
77	Produits exceptionnels	69 500,00	0,00	69 500,00
O42	Opérations d'ordre entre sections	7 600,00	0,00	7 600,00
O43	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00		0,00
OO2	Report excédent N-1	0,00	3 049 298,94	3 049 298,94
TOTAL DES RECETTES		9 370 900,00	3 049 298,94	12 420 198,94

INVESTISSEMENT : DEPENSES

DEPENSES					
Chapitre	Libellé	BP 2023 (présentation février 2023)	RAR	BP 2023 (complété)	BP 2023 DEFINITIF
20	Immobilisations incorporelles	35 500,00	13 273,80	0,00	48 773,80
204	Subventions d'équipement versées	506 000,00		0,00	506 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 492 900,00		0,00	1 492 900,00
23	Immobilisation en cours	20 000,00		0,00	20 000,00
	Opérations d'équipement	922 703,25	801 918,23	0,00	1 724 621,48
16	Emprunts et dettes assimilés	827 000,00		61 000,00	888 000,00
20	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00	0,00
458	Opération pour compte de tiers	0,00	45 728,25	0,00	45 728,25
40	Opérations d'ordre entre sections	7 600,00		0,00	7 600,00
41	Opérations patrimoniales	11 000,00		0,00	11 000,00
OO1	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé			0,00	0,00
	Total des dépenses	3 822 703,25	860 920,28	61 000,00	4 744 623,53

INVESTISSEMENT : RECETTES

RECETTES					
Chapitre	Libellé	BP 2023 (présentation février 2023)	RAR	BP 2023 (complété)	BP 2023 DEFINITIF
10	Dotations, fonds divers et réserves	327 000,00		0,00	327 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			710 000,00	710 000,00
13	Subventions d'investissement	12 200,00	419 409,88	0,00	431 609,88
16	Emprunts et dettes assimilés	3 521 002,22		-2 521 002,22	1 000 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00		0,00	5 000,00
O24	Produit des cessions d'immobilisations	100 000,00		0,00	100 000,00
45	Opérations pour le compte de tiers	0,00	41 155,43	0,00	41 155,43
21	Virement de la section de fonctionnement	26 756,00		2 999 298,94	3 026 054,94
40	Opérations d'ordre entre sections	220 100,00		0,00	220 100,00
41	Opérations patrimoniales	11 000,00		0	11 000,00
OO1	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé			305 483,37	305 483,37
	Total des recettes	4 223 058,22	460 565,31	1 493 780,09	6 177 403,62

SUR EQUILIBRE DE LA SECTION D INVESTISSEMENT

1 432 780,09

Le Conseil Municipal a adopté à la majorité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Serge DEUILHÉ

Le Secrétaire de séance,
Denis BUVAT



La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Toulouse, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr